

LOGO CABINET



Mai 2021

**LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET
PATRIMONIALES DU 1^{ER} AU 31 MAI 2021**



A close-up photograph of a person's hands working at a desk. The left hand holds a silver pen, and the right hand is using a black calculator. In the foreground, a hand is pointing at a spreadsheet with various numbers. The background is slightly blurred, showing a person in a dark suit. A blue banner is overlaid on the left side of the image.

Chapitre 1

LES ACTUALITÉS FISCALES

Réduction d'impôt pour investissements dans une société de presse

- Les obligations déclaratives relatives à la réduction d'impôt pour souscription au capital de sociétés de presse viennent de faire l'objet de précisions



Un cas vécu

- Une société investit dans des équipements et, pour déduire cet investissement, constate des amortissements, normalement déductibles sur le plan fiscal. Sauf que son logiciel comptable a dysfonctionné : les amortissements n'ont pas été comptabilisés
- Elle rectifie donc le problème et corrige l'erreur. Qui n'en est pas une, conteste l'administration, qui refuse d'admettre la déduction des amortissements
- A tort ou à raison ?

La réponse du juge

- A raison : les amortissements non comptabilisés du fait d'une erreur informatique ne sont pas « rattrapables »... et ne peuvent donc pas être déduits

